

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Date d'affichage : 08 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOIN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : G. SALVI donne pouvoir à G. BRIOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE

Excusé : S. COLLILIEUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – T. SCHLUMBERGER – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2024/09/75

Travaux assainissement quartier du Beuveroux : convention avec le syndicat intercommunal d'Assainissement de la Haute-Vallée du Rahin

Madame le Maire rappelle que la Commune se doit de participer aux travaux de réseaux.

Le reste à charge de la Commune correspond au montant HT des travaux moins la part des subventions perçues.

Madame le Maire rappelle que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur Michel JACOBBERGER ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal à la majorité avec 21 VOIX POUR :

- VALIDE la participation de la commune de Champagny pour un montant de 161 338.77 €,
 - AUTORISE Madame le Maire à signer la convention n°2024-03 correspondante,
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
-
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
 - Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

